

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 février 2012 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt quatre février deux mille douze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 février 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Alain MARTINET à Dominique ADENOT, Alain BARDOT à Djamel IBRAHIM-OUALI, Christine DULAC-ROUGERIE à Christophe BERTUCAT, Olivier BIANCHI à Jacqueline CHAPON, Philippe BOHELAY à Cécile AUDET, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Guy BALLETT à Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Michel FANGET à Christine PERRET, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS, Louis IRGOULAY à Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Odile SAUGUES

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE entre en séance à partir de la question n°2.

Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n°9.

Madame Christine PERRET quitte la séance à partir de la question n°9.

Madame Anne COURTILLÉ quitte la séance à partir de la question n°42.

Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Cyril CINEUX quittent la séance à partir de la question n°46. A partir de la question n°7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Dominique ADENOT, Adjoint

Rapport N° 3
ECOCITÉ CLERMONT MÉTROPOLE - PROJET DE CONVENTION AVEC LA
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - SUBVENTION À L'ACTION
"ECLAIRAGE PUBLIC OPTIMISÉ"

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

Par délibérations en date du 15 décembre 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer deux conventions avec la Caisse des Dépôts et Consignations concernant le financement de deux actions du volet ingénierie, proposées par l'Ecocité Clermont Métropole dans le cadre de l'appel à projet Ville de demain (monitoring urbain et inondabilité sur Cataroux).

Une 3ème action, du volet investissement, dite « Eclairage public optimisé », réalisée sous maîtrise d'ouvrage Ville, a été sélectionnée par le Comité de pilotage national « Ville de demain » lors de ses réunions des 29 juin, 4 juillet et 22 juillet 2011.

Elle vise la mise en place d'un système de télégestion de l'éclairage public afin d' « éclairer juste » et de réaliser des économies d'énergie.

Des modules, placés dans chaque candélabre, et des concentrateurs, dans chaque armoire, seront reliés à un superviseur pour commander indépendamment chaque point en niveau de puissance délivrée. Le superviseur permet la gestion et la télésurveillance avec téléalarmes du patrimoine.

Clermont-Ferrand sera la première ville de France à mettre en place un tel système sur la totalité de ses points lumineux. Les économies attendues sont de l'ordre de 35 à 40% sur la consommation d'électricité sans gêne aux usagers. Le système sera exploité en interne par les services.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose d'accompagner financièrement la Ville dans cette démarche à travers une subvention d'investissement et la signature d'une Convention locale.

Le coût de l'Action (hors ingénierie), tel que validé par le Comité, est fixé à 4 600 000 € HT. La quotité de subvention étant fixée à 10%, le montant maximum de la subvention est fixé à 460 000 euros.

Un premier versement de 30 % maximum est suivi d'un versement de 70% sur justificatifs détaillés et certifiés. Le terme de la convention locale est fixée au 31 septembre 2020, lorsque les engagements des maîtres d'ouvrage des actions sélectionnées auront pris fin. Les travaux doivent toutefois démarrer dans les 2 ans à compter de la signature de la Convention.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2012.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'autoriser M. le Maire à signer une convention sur ces bases ainsi que tout acte nécessaire à l'accomplissement des formalités administratives et financières pour la mise en œuvre de cette opération.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 février 2012

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT